



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Investissements pour l'innovation dans l'industrie du bois L'UMQ salue l'initiative du gouvernement et l'invite à poursuivre ses efforts

QUÉBEC, le 22 septembre 2009 – L'Union des municipalités du Québec (UMQ) se réjouit de l'annonce de la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M^{me} Nathalie Normandeau, et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, de l'investissement de plus de 11 millions \$ d'argent neuf pour la promotion, le développement et l'innovation dans l'industrie du bois. Pour l'Union il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction pour assurer l'avenir de l'industrie forestière. L'UMQ avait d'ailleurs beaucoup insisté sur la nécessité d'investir dans l'innovation lors des consultations publiques sur le projet de loi 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier.

« En septembre dernier, j'ai invité le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à faire preuve de leadership pour soutenir l'innovation et une mise en marché dynamique des produits de la forêt québécoise. Je suis heureux de constater que le message de l'UMQ a été entendu », a déclaré le président de l'Union et maire de Maniwaki, M. Robert Coulombe.

Pour l'UMQ, l'avenir du secteur forestier est une priorité. L'Union rappelle qu'il demeure impératif que le Québec adopte une politique visant à favoriser l'utilisation optimale de toutes les catégories de fibre ligneuse issues des forêts publiques et privées.

« Le démarchage des niches en croissance demeure un travail ardu et, dans un contexte de crise, l'État québécois a la responsabilité de favoriser la croissance des entreprises qui œuvrent à développer des produits à plus grande valeur ajoutée. L'annonce d'aujourd'hui va dans ce sens et je m'en réjouis. Toutefois, ces efforts devront être accompagnés d'une véritable politique de développement économique du secteur forestier. L'UMQ travaille présentement à une telle politique et elle sera heureuse de partager ses réflexions avec la ministre Normandeau et ses collègues, » a ajouté M. Gérald Lemoyne, maire de Lebel-sur-Quévillon, de La Baie James et président du comité sur la forêt de l'UMQ.

À PROPOS DE L'UMQ

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle a pour mission de contribuer au progrès et à la promotion de municipalités démocratiques, dynamiques et performantes, dédiées au mieux-être des citoyens. La structure de l'UMQ, qui regroupe ses membres en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, villes d'agglomération, grandes villes et municipalités de la Métropole, est l'expression de toute la diversité et de la solidarité municipale québécoise. Ses membres comptent près de 5 millions de citoyennes et citoyens.

- 30 -

Source :

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Renseignements :

François Sormany

Directeur des communications

Tél. : 514 282-7700, poste 265

Cellulaire : 514 910-7272

fsormany@umq.qc.ca